



MÉMOIRE

**DÉPOSÉ AUX MINISTRES
MARTIN COITEUX ET JULIE BOULET**

**DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE À L'INTENTION
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LE
SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ À
L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE**

**Déposé par
LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE AUX MINISTRES
Le 12 décembre 2017**

**ADOPTÉ PAR RÉOLUTION EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE
Le 19 décembre 2017**

TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA RÉGION	3
Occupation du territoire	4
Économie forestière	6
PORTRAIT DE LA SITUATION	8
Un cas particulier	10
La valeur économique du territoire	11
Un service incendie unique	12
Une complexité de gestion dispendieuse	15
Risques liés aux matières dangereuses	17
Gestion environnementale.....	18
Un rôle d'évaluation complexe	18
Entretien routier.....	19
Sentiers récréotouristiques	21
Chemins à double vocation	22
Harmonisation autochtone	23
Des choix déchirants	24
LE MILIEU SE PREND EN MAIN	25
Les efforts réalisés par la municipalité	25
Transport interrégional	27
Les démarches réalisées auprès du gouvernement	28
AUJOURD'HUI NOUS RÉCLAMONS LES MOYENS D'ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ.....	30
AUJOURD'HUI NOUS VOULONS UNE AIDE FINANCIÈRE RÉCURRENTÉ DE LA PART DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	33
ANNEXE A – CARTE DU TERRITOIRE	34
BIBLIOGRAPHIE.....	35
COMITÉ DE RÉDACTION.....	36

PORTRAIT DE LA RÉGION

Pour bien comprendre le contexte dans lequel l'agglomération de La Tuque dépose cette demande, il est utile de connaître la réalité unique et particulière de ce territoire qui est administré par Ville de La Tuque.

Selon les données recueillies par l'Institut de la statistique du Québec, la population de l'agglomération de La Tuque est passée de 16 144 personnes en 2001, à 14 911 personnes en 2017. Ce nombre comprend les citoyens des municipalités de La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard, ainsi que les habitants des communautés atikamekw de Wemotaci et d'Opitciwan.

Pour sa part, Ville de La Tuque est une municipalité de 10 814 citoyens, selon le décret de population 2017 publié par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, qui habitent principalement dans cinq secteurs : La Tuque urbain, La Croche et Parent.

Avant les fusions municipales imposées par le gouvernement du Québec en 2003, la région était sous l'égide de la MRC du Haut-Saint-Maurice qui regroupait les municipalités de Parent, La Croche, La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard. Avant 2003, la MRC du Haut-Saint-Maurice comptait également des Territoires non organisés (TNO).

La fusion municipale a créé sur ce vaste territoire une seule municipalité, Ville de La Tuque, qui est devenue à la fois une municipalité et une MRC, devenant par la même occasion, la plus grande ville en superficie au Québec.

Ce n'est pas par choix que La Tuque occupe aujourd'hui un aussi grand territoire avec les responsabilités uniques qui y sont reliées, mais par décision du gouvernement du Québec.

Au moment de cette fusion, le gouvernement du Québec de l'époque, avait évoqué pour appuyer sa décision, que les citoyens qui habitent dans les petites municipalités fusionnées, comme les Parentois, ne souffriraient pas de cette situation et qu'ils auraient droit aux mêmes avantages que s'il n'y avait pas eu de fusion.

Aujourd'hui, presque 15 ans plus tard, force est de constater que ce n'est pas le cas, puisque le caractère très particulier du secteur de Parent à l'intérieur de Ville de La Tuque n'est pas reconnu par le gouvernement d'un point de vue financier.

Pour maintenir les services municipaux au secteur de Parent, Ville de La Tuque doit déboursier 250 000 \$ annuellement de plus que les revenus générés par les taxes payées par les Parentois.

En 2006, le gouvernement du Québec a permis aux municipalités de La Bostonnais et de Lac-Édouard de retrouver leur autonomie et de se reconstituer. C'est ainsi qu'est née l'agglomération de La Tuque. Ville de La Tuque occupe 96,5 % du territoire de l'agglomération et à titre de ville centre, c'est son équipe municipale qui s'occupe de toute la gestion des compétences d'agglomération pour l'ensemble des trois municipalités.

L'agglomération de La Tuque occupe un territoire de 29 645 km², soit l'équivalent d'un pays comme la Belgique ou 58 fois l'île de Montréal.

L'agglomération de La Tuque occupe 83,6 % de la superficie totale de la région de la Mauricie. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, la Mauricie occupe une superficie totale de 35 448 km², pour une population totale de 268 198 personnes en 2016. Cela signifie que plus de 250 000 personnes vivent sur 5 800 km² en Mauricie, alors que les quelques 15 000 autres vivent dans l'agglomération de La Tuque sur près de 30 000 km².

OCCUPATION DU TERRITOIRE

Un exemple qui illustre bien la particularité des responsabilités liées à ce vaste territoire pour la municipalité de La Tuque, est l'entretien de la route forestière R-0450 (route 10), qui est la route de désenclavement menant au secteur de Parent, auquel s'ajoute la route de désenclavement entre les secteurs de Parent et de Clova, qui regroupent plus de 500 résidents permanents, ainsi que plusieurs dizaines de travailleurs forestiers.

Pour la municipalité, cela représente l'équivalent d'entretenir annuellement une route reliant La Tuque et Gatineau. Aucune ville au Québec n'a d'aussi grandes distances à franchir pour offrir des services municipaux essentiels, avec tout ce que cela représente comme défis logistiques et budgétaires.

Outre sept barrages d'Hydro-Québec, on retrouve également sur ce vaste territoire : 64 pourvoiries, neuf zones d'exploitation contrôlée (zecs), 5 000 chalets (4 145 sur baux de villégiature privée), plus de 10 000 lacs, plusieurs centaines de kilomètres de sentiers récréotouristiques, deux lignes de transport ferroviaire et un réseau de chemins forestiers totalisant plus de 30 000 km. L'ensemble du territoire est occupé par l'activité humaine.

Pendant les fortes périodes d'affluence touristique, plus de 40 000 personnes occupent ce vaste territoire, ce qui a un impact important et direct sur les responsabilités municipales, surtout en matière de sécurité publique.

L'importance des premiers répondants qui doivent palier à l'impossibilité d'avoir une présence ambulancière partout sur le territoire en est un bel exemple. Il existe une pression énorme sur les épaules des responsables de la sécurité publique en lien avec l'occupation de ce vaste territoire, dont les utilisateurs proviennent de toutes les régions du Québec et ne sont pas familiers avec la région.

Par exemple, les motoneigistes, les quadistes, les chasseurs, les pêcheurs, les campeurs, les plaisanciers, les villégiateurs sont nombreux à se déplacer sur le territoire en toutes saisons, ce qui représente un risque potentiel d'accidents graves. Or, lorsqu'il est question de sauver une vie, personne ne veut être celui ou celle qui a dit non pour une raison budgétaire.

De plus, la route 155 qui est le lien routier principal entre les régions de la Mauricie et du Saguenay-Lac-St-Jean, traverse la municipalité sur une distance de 119 km, un tracé sur lequel le Service de sécurité incendie de la municipalité doit intervenir en cas d'accidents de toutes natures.

ÉCONOMIE FORESTIÈRE

L'industrie forestière est la principale activité économique dans la région, suivie de près par l'industrie touristique qui est en pleine expansion. Dans une perspective de développement, le potentiel minier fait l'objet de projets de prospection. Il y a aussi un peu d'agriculture sur le territoire.

Le principal employeur de la région est l'usine de fabrication de carton WestRock située au cœur du milieu urbain. On retrouve également deux scieries importantes, l'une dans le secteur de Rivière-aux-Rats et l'autre dans le secteur de Parent.

En fait, au moins 75 % du bois qui est utilisé et transformé en Mauricie est coupé dans l'agglomération de La Tuque.

La région travaille depuis plus d'une décennie à la diversification de son économie. Actuellement, deux grands projets sont en préparation pour le territoire : l'implantation de la mini-centrale hydroélectrique Manouane Sipi en partenariat avec la communauté atikamekw de Wemotaci et l'entreprise privée, ainsi que l'implantation d'une bioraffinerie alimentée par la biomasse forestière en partenariat avec l'entreprise privée.

La municipalité fait face à de grands défis étant une région ressources en MILIEU ÉLOIGNÉ. L'industrie forestière, qui est son principal moteur économique, est fragile en raison des pressions exercées par les États-Unis sur le libre-échange.

Comme toutes les régions-ressources, la démographie est à la baisse et il est de plus en plus difficile d'attirer la main-d'œuvre dont les entreprises locales ont besoin pour assurer leur prospérité. De plus, la région étant mono-industrielle, l'esprit entrepreneurial y est peu développé, d'où l'implantation dans la région en 2014 de la Communauté entrepreneuriale du Haut-Saint-Maurice.

PORTRAIT DE LA SITUATION

Depuis la signature du nouveau pacte fiscal en 2015, entente entre le gouvernement du Québec et les municipalités du Québec, à laquelle les élus de La Tuque se sont opposés considérant que la Haute-Mauricie était l'une des régions les plus pénalisées par ce contrat, Ville de La Tuque a dû prendre des mesures radicales, notamment en faisant des mises à pied, pour réussir à équilibrer son budget.

Aujourd'hui, les élus doivent trouver des solutions pour combler un manque à gagner ANNUEL de 1 307 072 \$ qui provient des coupures dans la péréquation, le programme antipollution, les redevances sur les ressources naturelles, ainsi que l'aide liée à la gestion des matières résiduelles et des matières recyclables.

Il s'agit d'un effort budgétaire démesuré qui est imposé à la municipalité considérant que son budget total annuel est de 27 millions de dollars.

En comparaison, la ville de Shawinigan s'est vue imposer une perte de revenus égale à La Tuque, alors que son budget annuel de 80 millions de dollars est trois fois plus élevé. Bécancour, qui a presque le même budget annuel que La Tuque à 26 millions de dollars, ne s'est vue imposer qu'une perte de revenus gouvernementaux ne totalisant que 400 000 \$ en vertu du nouveau pacte fiscal.

Comme le mentionne le professeur Bernard Vachon, PH.D. dans une lettre d'opinion publiée le 4 décembre 2017 dans La Presse Plus, intitulée *Les régions, ces grandes oubliées* : « Les populations et les élus des régions ont raison de ressentir un sentiment d'incompréhension vis-à-vis de Québec depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement Couillard. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral de Philippe Couillard aura fait reculer le *projet régional* comme aucun autre gouvernement auparavant [...] les crédits consacrés au développement local et régional des FDT et FARR demeurent bien en deçà des montants dont disposaient antérieurement les MRC et les régions par l'entremise des CLD, des CRÉ, de la Politique nationale de la ruralité et du Fonds de soutien aux municipalités dévitalisées. Il faudra attendre 2022-2023 avant que les Fonds FDT et FARR atteignent le montant des crédits contenus dans les programmes et politiques abolis en 2014 [...] ».

Ce sont des propos qui reflète la réalité et qui viennent appuyer nos revendications.

La pression qui est exercée sur les finances de la municipalité n'est pas juste et équitable, car La Tuque représente un cas UNIQUE de gestion municipale au Québec qui doit être reconnu par le gouvernement.

Pour combler ce trou béant dans les finances de la municipalité, le conseil municipal devrait hausser les taxes de 13,5 %, ce qui est inimaginable pour une population dont la richesse collective est la plus basse en Mauricie et l'une des plus basses au Québec.

En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, c'est dans l'agglomération de La Tuque que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu en Mauricie, soit 15,1 %. C'est également l'agglomération de La Tuque qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2014, soit 44 %.

Il est donc impossible dans ce contexte de penser que la population latuquoise peut combler à elle seule, par la taxation, les besoins en revenus de la municipalité, surtout considérant le fait que le territoire de la municipalité n'est pas à l'usage de la seule population locale, mais comble les besoins de plusieurs milliers d'autres utilisateurs québécois qui n'habitent pas le territoire.

Il est aussi utopique de penser que Ville de La Tuque peut combler une partie de ce trou béant budgétaire par de nouveaux pouvoirs de tarification que lui confère la loi 122 étant donné la situation économique des familles qui habitent son territoire.

UN CAS PARTICULIER

En superficie, La Tuque est la plus grande ville au Québec, puisque la Baie James est maintenant un territoire autochtone Cris reconnu par le gouvernement dans l'accord signé avec eux connu sous le nom de la paix des Braves, ce qui lui confère un statut particulier avec les crédits budgétaires qui y sont associés. En effet, selon un article publié dans La Presse le 8 octobre 2011, les 16 000 autochtones de la Baie James ont maintenant un revenu personnel disponible parmi les plus élevés du Québec, grâce notamment aux contrats d'Hydro-Québec et aux transferts gouvernementaux.

Il n'y a aucune municipalité au Québec comparable à La Tuque avec des défis territoriaux qui exercent une forte pression sur sa réalité budgétaire. Les autres municipalités arrivent loin derrière en terme de superficie.

Le territoire de la Ville de La Tuque est limitrophe à 11 MRC différentes situées dans 8 régions distinctes du Québec : la Baie James, l'Abitibi-Témiscamingue, l'Outaouais, Lanaudière, la Mauricie, Québec et le Saguenay-Lac-St-Jean. Autant de voisins différents avec qui la municipalité doit entretenir des relations dans différents dossiers. Un autre exemple qui illustre le caractère particulier de la municipalité et des défis qu'elle doit relever.

De plus, La Tuque est une communauté éloignée. Elle n'a pas de municipalités voisines de grande envergure qui peuvent lui prêter main-forte en cas de problèmes ou avec qui elle peut partager certains coûts grâce à des ententes intermunicipales.

Les villes les plus peuplées les plus proches sont Shawinigan située à 125 km au sud et Roberval située à 150 km au nord.

LA VALEUR ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

La valeur de ce territoire, de ses richesses naturelles et de sa capacité à générer des retombées économiques touristiques pour le gouvernement du Québec est intimement liée au milieu urbain de La Tuque qui offrent une gamme complète de services de proximité.

Sans la présence du milieu urbain, habité par les Latuquois, ainsi que sans la présence des entreprises latuquoises qui offrent des services essentiels, le territoire forestier serait beaucoup moins attrayant, donc moins rentable pour la collectivité québécoise.

Or, La Tuque ne retire pas sa juste part du gâteau en lien avec les revenus qui sont générés par ces vastes territoires. Voici quelques exemples pour appuyer cette affirmation :

- Les terrains sur lesquels les chalets sont construits ne sont pas taxables à leur pleine valeur, puisque ces bâtiments sont situés sur des terres publiques, donc que le fond de terrain n'appartient pas au propriétaire du chalet, ce qui a une incidence directe sur le rôle d'évaluation de la municipalité dont la richesse foncière est l'une des plus basses au Québec;
- Les millions de dollars versés en droits de coupe par l'industrie forestière pour l'exploitation de la ressource sont versés au gouvernement du Québec et non à la municipalité. À 15 \$ du m³, pour des coupes forestières annuelles de l'ordre de 1,2 million de m³, ce sont des revenus de 18 millions de dollars que le gouvernement reçoit des industriels forestiers du nord de la Mauricie;
- Hydro-Québec, qui génère des millions de dollars en revenus pour le gouvernement du Québec grâce à la production d'hydroélectricité sur le territoire de la municipalité, ne paie pas de taxes pour ses installations ni de frais de permis pour ses projets d'amélioration qui se chiffrent en millions de dollars. Le 20 juin 2017, la municipalité a déposé au gouvernement du Québec un mémoire à ce sujet où il est mentionné que La Tuque perd des revenus évalués à 3 millions de dollars par année en raison de cette situation;

- Les pourvoiries qui génèrent des revenus pour le gouvernement versent des taxes à la municipalité en fonction d'un statut de bâtiment résidentiel et non commercial, ce qui prive la municipalité de 300 000 \$ en revenus annuellement;
- Le gouvernement a créé le bureau de mise en marché du bois pour retirer plus de revenus de la ressource forestière, mais cette décision entraîne des problèmes de partage des coûts d'entretien des routes, dont il sera question un peu plus loin dans ce mémoire, ce qui affecte le budget courant de la municipalité.

UN SERVICE INCENDIE UNIQUE

Les quelques 30 000 km² de l'agglomération sont entièrement occupés par les résidents permanents, travailleurs forestiers, villégiateurs, motoneigistes, quadistes, chasseurs, pêcheurs, pourvoyeurs, autochtones, employés d'Hydro-Québec, etc.

Cela représente un défi immense en matière de sécurité publique, en équipements, en services et en gestion. Tel que mentionné précédemment, ces services essentiels de sécurité offerts sur l'ensemble du territoire sont supportés par une population de 10 814 habitants.

Dans un contexte idéal, ce sont des responsabilités qui nécessiteraient une population beaucoup plus imposante pour soutenir financièrement ces dépenses, mais malheureusement au lieu d'être à la hausse, le nombre de résidents permanents dans l'agglomération de La Tuque est à la baisse, comme c'est le cas dans toutes les régions ressources du Québec.

Pour se développer, attirer de nouvelles familles, attirer de la main-d'œuvre et lancer de grands projets, la municipalité doit être attrayante. Or, pour être attrayante, il lui faut l'argent nécessaire à offrir des services de qualité, tout en maintenant un niveau de taxation réaliste et le point de départ de tout cela est la sécurité publique.

En matière de Sécurité incendie par exemple, La Tuque doit posséder tous les équipements requis pour intervenir sur différents d'immeubles, incluant ceux de plusieurs étages qui nécessitent un camion-échelle, faire du sauvetage sur l'eau, la glace, en hauteur, en forêt, en sentiers récréotouristiques été comme hiver, faire des manœuvres de désincarcération, intervenir en cas de déversements de produits dangereux et ce, sur une distance de 119 km d'une route provinciale, sans pouvoir bénéficier en aucun temps de l'aide d'un autre service incendie en raison des distances qui séparent la ville des municipalités voisines autant au sud qu'au nord.

Le Service de sécurité incendie de l'agglomération de La Tuque doit opérer quatre casernes, dont une à plus de 250 km de la maison mère, soit celle de Parent. Un important incendie à Parent a déjà nécessité le déplacement des pompiers de La Tuque en renfort en hydravion, en raison de la distance, ce qui illustre bien à quel point ce service est unique au Québec.

Aucune autre ville de 10 800 habitants au Québec n'a cette pression d'assurer la sécurité des citoyens du Québec sur un aussi grand territoire, ce qui nécessite des équipements spéciaux et un haut niveau de compétence du personnel. Deux points qui ont une répercussion directe sur le budget de la municipalité.

Selon le tableau du ministère de la Sécurité publique du Québec concernant le coût des services municipaux en services incendie par habitant pour l'année 2015, La Tuque affiche des résultats au-dessus de la moyenne provinciale à ce chapitre. Au Québec, le coût des services incendies par habitants est de 124,98 \$. À La Tuque, le coût est de 134,66 \$ par habitant.

Voici un tableau comparatif qui illustre bien la pression que le Service de sécurité incendie représente sur le budget de la municipalité en raison de l'étendue du territoire comparativement à d'autres villes du Québec qui ont une population semblable à celle de La Tuque. Ce tableau démontre également que les municipalités qui peuvent bénéficier de l'entraide avec les services incendie des municipalités voisines font des économies appréciables :

***Données de l'année 2015**

Nom de la ville	Nombre d'habitants	Coût du SI par habitant
St-Raymond	10 167	42,12 \$
St-Amable	12 078	43,45 \$
Gaspé	15 071	49,08 \$
Marieville	10 799	49,09 \$
Lavaltrie	13 605	61,11 \$
Îles-de-la-Madeleine	12 054	64,06 \$
Dolbeau-Mistassini	14 396	69,67 \$
St-Félicien	10 336	70,94 \$
Matane	14 371	78,29 \$
Roberval	10 126	81,98 \$
Rawdon	11 062	85,33 \$
Bécancour	12 852	85,67 \$
Montmagny	11 399	86,98 \$
Sainte-Adèle	12 627	99,93 \$
Cowansville	13 021	110,13 \$
La Tuque	11 059	134,66 \$
Moyenne provinciale		124,98 \$

Dans ce contexte unique et très particulier en matière de sécurité publique, l'élaboration, l'implantation et le maintien du schéma de couverture de risques de l'agglomération de La Tuque est un exercice complexe qui nécessite des déboursés qu'aucune autre ville de même envergure au Québec ne doit assumer.

De plus, aucun Service de sécurité incendie municipal ne doit gérer autant de responsabilités en matière de gestion des premiers répondants que doit le faire La Tuque en raison des particularités uniques de son territoire.

Les pompiers latuquois ne peuvent se soustraire à ces obligations prévues dans la Loi sur la sécurité incendie, comme le souligne le protecteur du citoyen dans son rapport annuel qui rappelle l'obligation de porter secours peu importe la grandeur du territoire et ce, même en dehors des routes carrossables.

Comme la Loi sur la sécurité incendie n'a cessé de progresser avec le temps, notamment en matière de formation et d'équipements, les coûts reliés à ce service explosent.

L'étendue du territoire, le nombre de casernes, l'absence de services de santé dans les coins les plus éloignés du territoire nécessitent des dépenses annuelles exceptionnelles pour une ville de 10 000 habitants qu'est La Tuque.

Ces services payés par la population locale ne sont pas seulement pour assurer sa sécurité, mais pour assurer aussi celle des milliers de Québécois qui utilisent son territoire.

Devant ce constat et en vertu du caractère unique de la situation latuquoise, pourquoi le Service de sécurité incendie de La Tuque n'aurait pas droit au remboursement de 47 % de ses dépenses, comme c'est le cas pour la Sûreté du Québec?

UNE COMPLEXITÉ DE GESTION DISPENDIEUSE

Un exemple qui illustre bien le caractère unique de la municipalité, c'est le fait que ses contribuables sont éparpillés partout au Québec. Presque la moitié des contribuables de la municipalité sont des propriétaires de chalets.

Dans 90 % des cas, les propriétaires de chalets n'habitent pas dans l'agglomération de La Tuque. Dans 65 % des cas, ils habitent même à l'extérieur de la région de la Mauricie. La majorité d'entre eux proviennent de la Montérégie.

Cette situation entraîne des défis supplémentaires pour la municipalité, puisque la majorité des propriétaires de chalets ne sont pas des gens habitués à vivre en milieu forestier et surtout, ils ne connaissent pas nécessairement bien le territoire.

Ce sont des citoyens qui ne prennent pas toutes les précautions requises lorsqu'ils vont en forêt et qui se retrouvent facilement en difficulté si les conditions météo se détériorent.

En conséquence, assurer la sécurité publique sur le territoire de l'agglomération de La Tuque est un grand défi pour l'équipe municipale, autant d'un point de vue logistique et organisationnel, que d'un point de vue budgétaire.

Cela entraîne aussi des coûts uniques et importants en matière d'équipements, que les autres municipalités n'ont pas besoin d'assumer, parce qu'elles n'ont pas à faire face à cette réalité, comme par exemple :

- **Achat de téléphones satellites et paiement de forfaits;**
- **Achat de radios émetteurs pour les véhicules qui vont en forêt;**
- **Achat d'équipements de survie et de sécurité pour toutes les équipes qui se déplacent en forêt;**
- **Achat de camionnettes, au lieu de voitures, pour faire face aux conditions routières difficiles, des véhicules qui sont plus dispendieux à l'achat;**
- **Budget important de pièces de remplacement pour les véhicules en raison des conditions routières difficiles (pare-brise, pneus, suspension, direction, usure prématurée des véhicules).**

RISQUES LIÉS AUX MATIÈRES DANGEREUSES

La partie urbaine de la municipalité n'est pas en reste, puisqu'elle est traversée par une voie ferrée qui franchit plusieurs intersections, ce qui implique des mesures particulières, surtout depuis l'accident ferroviaire de Lac-Mégantic qui a rappelé aux Latuquois les dangers auxquels ils font face eux aussi tous les jours.

La municipalité compte également une importante industrie de pâte et papier située en plein cœur de son centre-ville avec tous les défis que cela représente en matière de sécurité publique, sans oublier la présence de plusieurs réservoirs de propane en plein quartiers résidentiels.

Autre particularité qui fait de La Tuque une organisation municipale unique au Québec en matière de sécurité publique : sa présence en territoire forestier qui la rend vulnérable aux incendies de forêt. Les images actuelles des feux de forêt en Californie frappent l'imaginaire, mais La Tuque est confrontée à la même réalité.

La Tuque figure parmi les rares villes au Québec qui doivent s'entendre avec la SOPFEU pour assurer la sécurité de ses citoyens.

Si La Tuque pouvait compter sur la présence de villes avoisinantes de plus grande envergure, comme c'est le cas pour la grande majorité des villes de 10 000 habitants au Québec, ses citoyens n'auraient pas à supporter seuls toutes ces responsabilités. Mais ce n'est malheureusement pas le cas.

En raison de l'étendue de son territoire, de son isolement par rapport aux autres villes et du fait que l'ensemble de son territoire est occupé toute l'année, La Tuque n'a d'autres choix que d'assumer en matière de sécurité publique des responsabilités qui sont normalement supportées par une ville de 40 000 habitants.

Chaque geste effectué sur le territoire en matière de sécurité publique nécessite des moyens financiers beaucoup plus élevés que ce que doivent assumer les autres villes de même envergure au Québec, ne serait-ce que le simple fait de faire la tournée des 64 pourvoiries du territoire pour leur donner une formation sur l'utilisation d'un extincteur, une obligation de la municipalité incluse dans la loi.

Le Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque en raison des particularités du territoire se doit d'être un centre de coordination des mesures d'urgence.

Que ce soit en sécurité civile, en protection de l'environnement, en gestion des accès routiers ou en gestion des matières résiduelles, l'équipe municipale latuquoise doit faire preuve d'une grande polyvalence pour réussir à combler les besoins.

GESTION ENVIRONNEMENTALE

En matière de d'environnement, La Tuque supporte neuf (9) sites d'enfouissement, dont cinq (5) qui nécessitent des campagnes d'échantillonnage des eaux souterraines. Ce service offert par la municipalité partout sur le territoire évite au gouvernement de faire la gestion de dépotoirs illégaux éparpillés sur les terres publiques.

Ce service essentiel entraîne des coûts pour la municipalité de 130 000 \$ par année en raison de la grandeur du territoire qui rappelons-le, est occupé en entier par l'activité humaine comme le démontre la carte en annexe A de ce document et majoritairement par des Québécois qui ne sont pas des résidents permanents.

UN RÔLE D'ÉVALUATION COMPLEXE

Un autre aspect où la municipalité doit assumer des coûts plus élevés pour remplir ses obligations par rapport aux autres municipalités de même envergure au Québec est l'élaboration de son rôle d'évaluation.

En matière d'évaluation, La Tuque doit déboursier 2 millions de dollars pour la confection, ainsi que le maintien de son rôle d'évaluation. Une somme importante comparativement aux autres villes de 10 000 habitants qui est directement liée à l'étendue et la particularité de son territoire.

De plus, la municipalité doit remettre le fruit de ce travail colossal et dispendieux aux deux commissions scolaires situées sur son territoire qui en bénéficient gratuitement.

Toujours en terme de richesse foncière, La Tuque est dans le peloton de queue au Québec à ce chapitre. En 2015, elle figurait au 55^e rang des 58 municipalités ayant entre 10 000 et 25 000 habitants. Avec ses 962 millions de dollars de richesse foncière uniformisée en 2015, La Tuque semble à des années lumières de Westmount qui figurait au premier rang de ce palmarès avec une RFU de 8,3 milliards de dollars.

Alors que la croissance récente en Mauricie de la richesse foncière a été de 52,29 % et que le Québec a vécu une hausse de 53,75 %, La Tuque a dû se contenter d'une hausse de 16,46 % selon les données de 2016 de l'Institut de la statistique du Québec, ce qui est bien loin d'aider l'administration municipale à rattraper le retard accumulé depuis des décennies face aux autres villes du Québec.

D'ailleurs, dans un article publié dans le Journal de Montréal le 12 juillet 2015 intitulé « *Les 10 villes les plus pauvres du Québec* », La Tuque figure au 1^{er} rang et est qualifiée de championne dans ce domaine.

ENTRETIEN ROUTIER

En matière de transport, La Tuque doit non seulement supporter un réseau urbain de plus en plus affecté par les changements climatiques, mais elle doit aussi offrir une aide à des milliers de villégiateurs qui utilisent les 30 000 km de chemins forestiers sur son territoire 12 mois par année. Encore là, une tâche colossale où les nombreux besoins sont loin d'être comblés.

Lorsqu'il n'y a pas d'opérations forestières, La Tuque a la responsabilité de l'entretien de la route forestière R-0450 (route 10) et de la route entre Parent et Clova. Cette route est essentielle pour les résidents de ces deux secteurs éloignés de la municipalité.

La municipalité reçoit du gouvernement du Québec le remboursement de certains frais d'entretien pour ces routes de désenclavement, mais cela ne comble pas tous les besoins.

La municipalité est dans l'obligation de piger dans ses propres surplus ou son budget de fonctionnement pour combler les besoins, car dans l'application du programme d'aide du gouvernement pour l'entretien de cette route, le ministère ne tient pas compte de toutes les interventions qui sont réalisées pour assurer la sécurité et le maintien de ce lien routier.

En effet, dans la définition de l'entretien, le ministère ne rembourse pas et ne considère pas les coûts de remplacement de ponceaux, si par exemple en raison des changements climatiques il faut mettre un ponceau plus gros que l'ancien. Même chose pour les travaux d'excavation de fossés devenus essentiels avec les nombreuses inondations qui touchent le territoire année après année qui ne sont pas considérés dans le programme de remboursement ou encore, le remplacement des tabliers des ponts qui usent à vitesse grand V en raison du trafic lourd forestier, mais pour lesquels la municipalité ne peut pas être remboursée.

Annuellement, Ville de La Tuque doit investir près de 200 000 \$ sur les routes forestières de désenclavement en améliorations, pour le maintien du lien routier et pour assurer la sécurité des usagers.

Un investissement obligatoire en raison des risques liés à la sécurité. De plus, la municipalité doit accomplir des efforts considérables en matière de gestion pour arrimer tous les usages de ces liens routiers. Ce sont de lourdes responsabilités qui reposent uniquement sur les épaules de la petite équipe municipale latuquoise qui demandent beaucoup de temps et quelques milliers de dollars à déboursier annuellement.

SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES

En matière de loisirs, La Tuque est un territoire névralgique pour la pratique de la motoneige, du quad, de la chasse et de la pêche pour le Québec, en raison de sa situation géographique en plein centre de la province.

Ces activités touristiques que sont la motoneige, les sports motorisés comme le quad, la chasse et la pêche représentent des centaines de millions de dollars en revenus pour le gouvernement du Québec.

La vaste étendue du territoire met beaucoup de pression sur les bénévoles pour l'entretien des sentiers, sans oublier qu'il faut assurer la sécurité des usagers. Les bénévoles des différents clubs se tournent vers la municipalité pour avoir de l'aide.

Il y a de nombreux enjeux reliés à la sécurité publique lorsque l'on doit gérer sur son territoire 925 km de sentiers quad et 885 km de sentiers de motoneige, qui sont tous essentiels à la pratique de ce loisir au Québec. Comme La Tuque est le lien central entre toutes les régions du Québec en matière de sentiers récréotouristiques, c'est sur son territoire que les adeptes de la motoneige et du quad ont accès aux grands centres urbains, ainsi qu'aux territoires enneigés du nord.

Que ce soit pour l'entretien des chemins d'accès ou l'entretien des sentiers, La Tuque a toujours compté énormément sur l'ancien programme de mise en valeur des forêts (Volet II) pour répondre aux besoins des usagers du territoire. Or, l'argent n'est plus au rendez-vous.

En 2012, la région de la Mauricie recevait dans le cadre de ce programme une enveloppe totale de 2,5 millions de dollars, dont un peu plus de 1 million de dollars étaient versés aux projets de l'agglomération de La Tuque.

Aujourd'hui, non seulement l'enveloppe ne représente plus que 675 000 \$ pour toute la Mauricie, mais il faut en plus que les municipalités assument la gestion des tables GIRT avec l'abolition de la Conférence régionale des élus.

Les besoins des utilisateurs en lien avec le vieillissement des infrastructures et des changements climatiques se sont pourtant accentués. C'est la municipalité qui a l'odieuse tâche de trouver des solutions miracles pour éviter l'effondrement de l'offre récréotouristique qui est un moteur économique essentiel pour la région et le Québec.

CHEMINS À DOUBLE VOCATION

La Tuque doit également faire face aux défis budgétaires importants liés aux chemins à double vocation en matière de transport. L'ensemble des chemins de compétences municipales de Ville de La Tuque doublés d'une vocation d'accès aux ressources totalisent près de 60 km.

En 2016, seulement 30 % (18 km) des chemins à double vocation de la municipalité ont été reconnus en fonction des critères du programme gouvernemental.

La municipalité de La Tuque a donc reçu 15 537 \$ en compensation, une somme largement insuffisante par rapport aux coûts réels d'entretien et qui ne tient pas compte, entre autres, de l'utilisation liée aux activités d'Hydro-Québec sur le territoire qui ont pourtant un impact sur la détérioration de la chaussée.

Les critères du programme sont stricts et exigent un suivi rigoureux qui demandent beaucoup aux gestionnaires de la municipalité. Ville de La Tuque n'a pas les moyens d'embaucher le personnel nécessaire à la surveillance de tous ces chemins pour répondre aux exigences du gouvernement, afin de recevoir l'aide financière dont elle a grandement besoin.

Depuis l'arrivée du bureau de mise en marché du bois, il est encore plus difficile de prouver qu'il y a plus de 1 000 voyages de camions qui ont eu lieu sur ces routes afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière. La seule solution serait d'y affecter du personnel dédié à cette cause, ce qui est budgétairement impossible pour la municipalité.

Autre point important à considérer, le taux alloué pour le maintien de l'intégrité de ces routes à double vocation n'a pas connu d'indexation depuis 1993, soit depuis 25 ans, ce qui a entraîné une dégradation considérable du réseau routier municipal.

Si ce taux avait été indexé annuellement, il se situerait aujourd'hui entre 1 200 \$ et 1 500 \$ du km, alors qu'il est toujours à 832 \$ du km. Cela permettrait à la municipalité de bénéficier d'une aide financière de 72 000 \$ à 80 000 \$ annuellement au lieu de 15 000 \$.

Pour combler ce manque à gagner et devant l'état pitoyable de ce réseau routier essentiel pour les résidents permanents, la municipalité n'a d'autres choix que de piger dans son budget de fonctionnement pour répondre aux besoins, ce qui hypothèque d'autres tronçons de son réseau routier municipal.

HARMONISATION AUTOCHTONE

On retrouve également en milieu urbain de plus en plus de familles autochtones qui quittent leur communauté pour se rapprocher des centres urbains à la recherche d'un emploi et d'une meilleure qualité de vie.

Cette situation entraîne son lot de défis auxquels la municipalité doit faire face quotidiennement.

Cette richesse culturelle que représente l'harmonisation entre deux cultures est importante, car les deux communautés peuvent apporter beaucoup l'une à l'autre, mais la mise en place de projets innovateurs et créatifs d'harmonisation, comme par exemple celui de l'aménagement du parc du lac St-Louis, nécessite des frais qui sont assumés en grande partie par la municipalité et qui n'entrent pas nécessairement dans les critères de financement des programmes du gouvernement.

DES CHOIX DÉCHIRANTS

En raison de cette situation, La Tuque fait face à des choix déchirants qui ont un impact sur sa capacité à attirer de la main-d'œuvre.

Chaque décision financière qui contribue à réduire les services à la population, ainsi qu'à réduire le nombre des équipements de loisirs, diminuent la capacité de rétention de la municipalité envers la main-d'œuvre qui est essentielle à la survie de ses entreprises, ainsi que la capacité de la municipalité à attirer de nouvelles entreprises pour assurer sa survie financière.

Comme partout au Québec, La Tuque fait déjà face à une pénurie de main-d'œuvre importante qui continuera de s'accroître, puisque le secteur forestier a du mal à intéresser les jeunes. Comment la municipalité peut-elle espérer renverser la vapeur si elle n'a pas les moyens d'offrir des services de base en matière de qualité de vie comme le maintien de son centre municipal de ski alpin par exemple?

LE MILIEU SE PREND EN MAIN

Au cours de son histoire, le milieu latuquois a toujours fait preuve d'innovation, de débrouillardise et d'ingéniosité pour assurer sa survie. Au cours des dernières années, La Tuque a traversé une crise forestière importante, mais la municipalité a tout de même réussi à faire des pas importants en matière de deuxième et troisième transformation, notamment avec la création d'un nouveau produit alimentaire aux Industries John Lewis.

Les PME latuquoises ont aussi pris du galon en se tournant vers le commerce en ligne, comme Pièces d'auto La Tuque qui figure parmi les fournisseurs du géant Amazone avec succès.

La municipalité a lancé de grands projets pour bénéficier de nouveaux revenus dans le futur, que ce soit la petite centrale hydroélectrique Manouane Sipi, un beau projet de partenariat avec la communauté Atikamekw de Wemotaci ou encore, le projet de Bioénergie La Tuque dans le but de maximiser l'utilisation de la biomasse forestière sur le territoire de la municipalité grâce à l'implantation d'une bioraffinerie alimentée par les résidus forestiers.

LES EFFORTS RÉALISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

L'équipe municipale n'est pas restée les bras croisés au cours des dernières années pour faire face à cette situation financière difficile.

Plusieurs décisions importantes ont été prises par le conseil municipal pour réduire les dépenses municipales de façon significative. Aujourd'hui, la croissance des dépenses de la municipalité est limitée à 0,8 % par année, ce qui est en deçà de l'indice d'inflation.

Certaines de ces décisions ont un impact direct sur l'accès des services à la population. Ce n'est pas de gaieté de cœur que ces décisions déchirantes ont été prises.

En voici quelques exemples importants :

- Abolition de 5 postes d'employés cadres par des mises à pied, soit 14 % des employés cadres de la municipalité, incluant le bibliothécaire et la responsable des mesures d'urgence.
- Abolition de 8 postes syndiqués, soit 8 % de l'ensemble du personnel syndiqué.
- Abolition de 2 postes en développement économique avec l'abolition du CLD;
- Réduction de la flotte de véhicules avec l'élimination de 5 équipements roulants.
- Réorganisation du centre de distribution pour obtenir une gestion plus optimale des actifs, obtenir de meilleurs prix des fournisseurs en ouvrant aux entreprises de l'extérieur, ce qui a permis de faire des économies totalisant 10 % sur tous les achats. Toutefois, cette décision enlève une part de marché aux commerces locaux, donc a une incidence sur la qualité des services commerciaux dont bénéficie la population.
- Annulation du plus gros événement VHR au Canada, *Les 12 heures d'endurance de La Tuque* qui générait des retombées économiques de 500 000 \$ dans le milieu et attirait plus de 25 000 visiteurs.
- Réduction de 20 % de l'aide financière accordée aux organismes de bénévoles du milieu qui offrent des services aux clientèles vulnérables, notamment aux familles à faible revenu, aux aînés et aux autochtones.
- Réduction de services directs à la population en matière de déneigement, d'abrasifs, d'entretien des rues et des trottoirs, ainsi que réduction dans l'offre de loisirs en ce qui concerne les heures d'ouverture, le nombre de patinoires et d'espaces de jeux pour les jeunes;
- Arrêt du balisage sur la rivière Saint-Maurice et fermeture de la marina municipale.

La municipalité a mis en place un vaste chantier d'optimisation concernant ses façons de faire dans lequel tous les employés ont été mis à contribution pour trouver des solutions.

Ce chantier a permis l'implantation de plusieurs chantiers 5-S au garage municipal et au centre de ski, ainsi que l'implantation d'un chantier Kaizen dans le service de l'évaluation.

La municipalité est aussi allée chercher la délégation de gestion des baux de villégiature dont elle ne retire que 50 % des revenus, ainsi que la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour toute la Mauricie.

Le conseil municipal de La Tuque a adopté une politique de gestion de la dette qui répond aux attentes des citoyens qui ont vu celle-ci plus que doubler au cours des dernières années en raison des efforts qui ont dû être faits pour maintenir les infrastructures collectives en bon état.

TRANSPORT INTERRÉGIONAL

Lorsque Orléans Express a annoncé sa décision de mettre fin aux services de transport par autobus entre La Tuque – Shawinigan – Trois-Rivières, la région s'est prise en main pour créer un nouveau transport qui répond aux besoins des personnes les plus démunies qui doivent faire de longue distance pour avoir accès à des soins de santé essentiels ou encore, pour les étudiants de La Tuque qui poursuivent leurs études supérieures dans les autres villes de la Mauricie ou encore, les étudiants des autres régions du Québec qui sont inscrits à l'École forestière de La Tuque.

Ce service de transport interrégional qui connaît un grand succès est dépendant de l'aide financière gouvernementale. Qu'arrivera-t-il si un jour la subvention est abolie? Est-ce que la municipalité devra encore une fois palier aux décisions du gouvernement?

Il y a deux ans, Via Rail a abandonné la gestion des gares de La Tuque et de Parent, ainsi que ses employés qui assuraient le service à la clientèle. Pour maintenir ces services essentiels, Ville de La Tuque a pris en charge les deux gares et embauché les employées touchées par cette décision, afin de s'assurer que ses citoyens qui habitent les secteurs les plus éloignés puissent continuer de bénéficier d'un transport par le train.

Voilà deux beaux exemples qui démontrent que la population latuquoise doit affronter des dépenses, des distances et des impératifs qui ne sont pas présentes ailleurs au Québec.

LES DÉMARCHES RÉALISÉES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

Le conseil d'agglomération et le conseil municipal de La Tuque ont adopté différentes résolutions pour chercher de l'aide.

En voici quelques exemples :

- Demande d'aide financière liée aux exigences du schéma de couverture de risque incendie (16 septembre 2014)
- Demande de réajustement de l'aide financière accordée à Ville de La Tuque (15 décembre 2015)
- Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau (18 août 2015)
- Demande d'augmentation de la compensation financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour l'entretien des chemins à double vocation (19 avril 2016)
- Dépôt d'un mémoire et demande au gouvernement du Québec pour des redevances sur les barrages hydroélectriques sur le territoire de La Tuque (20 juin 2017)

À cela s'ajoute plusieurs rencontres qui ont eu lieu avec des membres du gouvernement au cours des dernières années pour les sensibiliser au caractère particulier de l'agglomération et à ses besoins exceptionnels qui font d'elle une organisation municipale unique au Québec.

Depuis plusieurs années, tous les efforts du personnel de la municipalité et des élus sont centrés sur la recherche de solutions pour offrir les services requis au plus bas coût possible.

Tous les scénarios ont été étudiés, tout ce qui pouvait être fait a été fait. Si la municipalité ne trouve pas des façons d'augmenter ses revenus rapidement, plusieurs services essentiels et certains équipements devront être abandonnés, ce qui risque d'entraîner une spirale vers le bas dont la municipalité pourrait avoir beaucoup de mal à se tirer.

Lorsque les décisions ont été prises à Québec de sabrer à ce point dans l'aide financière versée aux petites municipalités des régions, est-ce que le gouvernement avait conscience du mal qu'il allait leur infliger au point de mettre en péril leur survie? Est-ce que le gouvernement du Québec a une solution à proposer à une équipe d'élus et d'employés municipaux qui cherchent désespérément le moyen de développer une ville qu'ils ont tatoué sur le cœur?

AUJOURD'HUI NOUS RÉCLAMONS LES MOYENS D'ASSURER NOTRE PROSPÉRITÉ

Ce portrait démontre que par son statut et ses responsabilités, l'agglomération de La Tuque est une organisation municipale unique au Québec. Le travail qui est accompli par l'équipe municipale latuquoise est primordial pour assurer la prospérité économique et récréotouristique du Québec.

Mais les citoyens permanents qui occupent ce territoire, les Latuquoises et Latuquois, de même que les Parentois et les Parentoises, les gens du secteur de La Croche et ceux qui habitent les municipalités de La Bostonnais et Lac-Édouard, ne sont plus capables d'assumer seuls les coûts reliés à la gestion d'un aussi grand territoire essentiel à la prospérité du Québec.

Tel que démontré, les responsabilités liées à la gestion d'un aussi grand territoire, jumelé au fait que VILLE DE LA TUQUE A PAYÉ LE PRIX FORT DU DERNIER PACTE FISCAL, ont créé une situation alarmante qui nécessite une aide financière particulière et récurrente qui reconnaîtra le caractère unique de l'agglomération par le gouvernement du Québec.

L'agglomération de La Tuque réclame un statut particulier qui tient compte de la grandeur de son territoire et qui permettra d'adapter l'aide financière gouvernementale à la situation latuquoise en reconnaissance pour le travail accompli par l'équipe municipale sur les terres du domaine de l'État, responsabilités que le gouvernement aurait lui-même à assumer dans un autre contexte.

La Tuque a tenté à plusieurs reprises de sensibiliser le gouvernement du Québec à ses difficultés financières. Plusieurs demandes n'ont pas reçu l'aval du gouvernement sur la base de l'équité entre les municipalités, or Ville de La Tuque démontre ici hors de tout doute qu'elle est plutôt victime d'un système qui la défavorise largement par rapport aux autres municipalités.

En fait, La Tuque doit assumer les responsabilités qui incombent normalement à des villes de 40 000 habitants et encore, aucune d'entre elles n'ont un aussi grand territoire à couvrir.

Les responsabilités municipales en matière de sécurité, de transport, de protection environnementale et d'aménagement du territoire ont créé un fossé d'inégalités que les citoyens latuquois ne peuvent plus assumer seuls.

Les coupures gouvernementales dans le cadre du pacte fiscal ont contribué à creuser ce fossé encore plus profondément et aujourd'hui, les élus latuquois n'ont d'autres choix que de réclamer un statut particulier pour la municipalité, au même titre que les élus des Îles-de-la-Madeleine ont reçu un statut particulier à titre d'insulaire.

Le gouvernement du Québec a accepté de reconnaître de manière formelle le caractère unique des Îles-de-la-Madeleine en raison de leur insularité. Les arguments avancés pour leur accorder ce statut particulier sont que leur situation géographique entraîne des surcoûts qui nécessitent un plus grand degré d'autonomie et un éventail de services plus larges pour une population moins nombreuse.

Le même raisonnement s'applique à La Tuque, à l'exception du fait que la municipalité n'est pas située sur une île. Par contre, cet aspect d'insularité peut être remplacé par l'immensité du territoire à couvrir pour La Tuque et le fait que l'ensemble de ce territoire est occupé par des populations permanentes qui nécessitent des services, ne serait-ce qu'en matière de sécurité publique, de transport, de gestion des matières résiduelles et d'environnement.

Les citoyens latuquois doivent payer plus cher pour une multitude de services essentiels à la vie courante comme la téléphonie, la téléphonie cellulaire, les services Internet, la câblodistribution, le transport, l'éducation, la pratique d'activités sportives pour leurs enfants, etc. Et ce, malgré le fait que leurs revenus sont les plus bas en Mauricie.

Devant ce constat et dans un contexte de vieillissement de la population où les fonds de pension ne sont pas indexés, la municipalité ne peut se tourner exclusivement vers l'impôt foncier pour financer toutes ses responsabilités.

Le caractère particulier et unique de La Tuque nécessite des mesures exceptionnelles, car la municipalité n'a pas le choix d'assumer ses obligations en matière de sécurité publique, d'occupation et d'aménagement du territoire. Dans chacune de ses actions, Ville de La Tuque doit assumer des coûts supplémentaires liés à son vaste territoire en matière de temps et de distance, des contraintes qui se chiffrent en centaines de milliers de dollars annuellement.

De plus, cette distance et ces particularités mettent une pression supplémentaire sur la capacité de la municipalité à attirer de la main-d'œuvre. Tous les employeurs latuquois mentionnent que le centre de ski par exemple, est un élément essentiel au recrutement de la main-d'œuvre. Qu'arrivera-t-il le jour où la municipalité n'aura plus les moyens de soutenir cet actif utilisé par plus du tiers de la population?

Si des moyens ne sont pas mis en place pour trouver des solutions à ce problème financier, la municipalité n'aura plus les moyens de maintenir les services auxquels ses citoyens ont droit au même titre que les citoyens des autres villes du Québec. En ce sens, La Tuque réclame un traitement équitable de la part du gouvernement du Québec, car pour le moment les contribuables de La Tuque sont les seuls à payer des taxes pour assurer la sécurité des Québécois des autres régions qui profitent du territoire.

AUJOURD'HUI NOUS VOULONS UNE AIDE FINANCIÈRE RÉCURRENTE DE LA PART DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Tel que démontré, Ville de La Tuque doit faire face à une situation financière particulière qui nécessite une aide particulière.

La municipalité considère que son manque à gagner de 1,9 million de dollars pour boucler son prochain budget 2018 est directement lié aux injustices mentionnées dans ce mémoire, c'est pourquoi elle réclame une aide équivalente de la part du gouvernement.

Les fonds Hydro-Québec et développement du territoire, ainsi que l'entente de délégation des baux de villégiature sont les véhicules privilégiés par les élus pour combler cette demande, car il s'agit de véhicules qui existent déjà depuis plusieurs années, donc ce n'est pas quelque chose de nouveau qu'il faut créer. Il s'agit de fonds qui permettent d'assurer la prospérité économique de la région tout en donnant la latitude nécessaire à l'organisation municipale pour combler les besoins décrits dans ce mémoire.

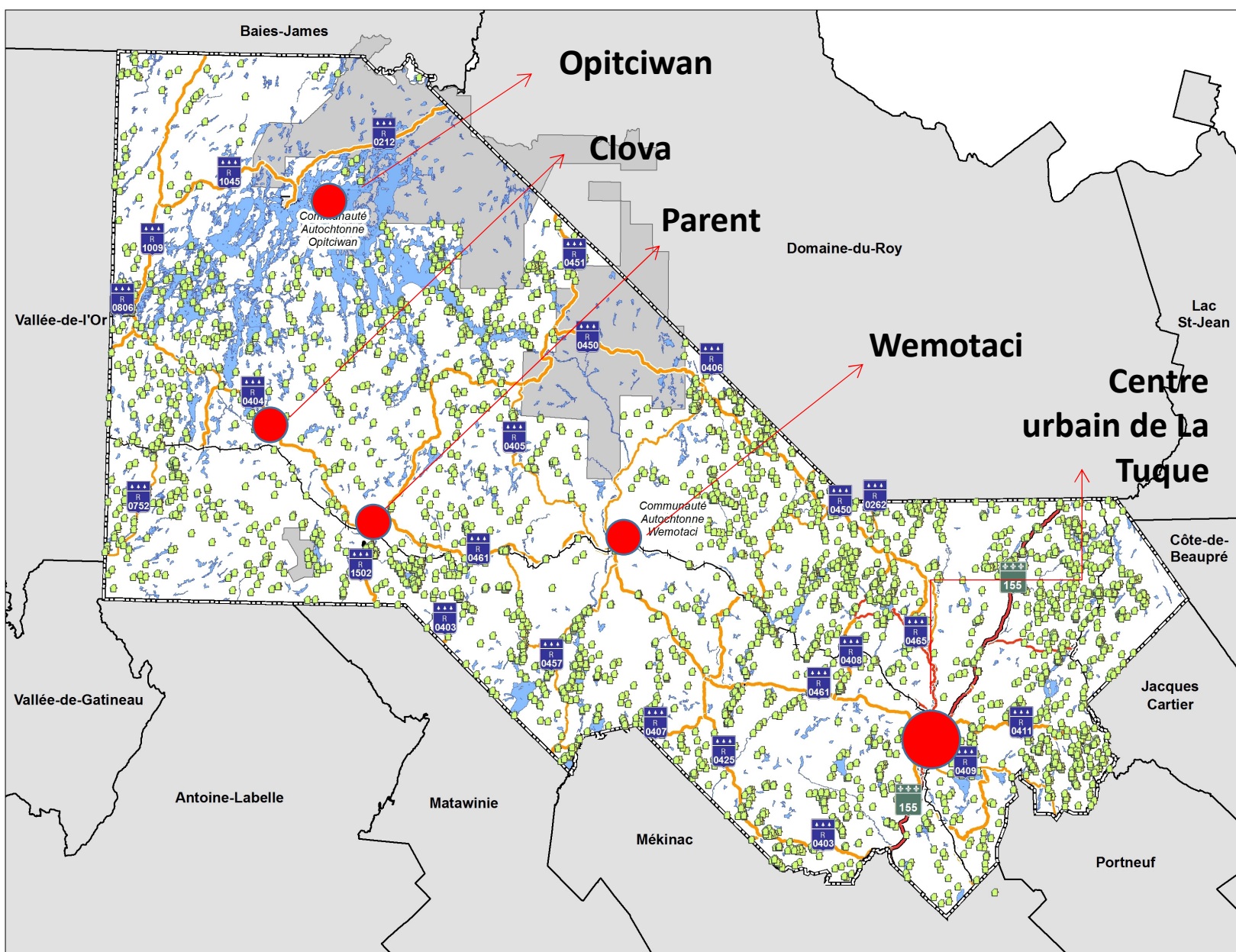
Le conseil d'agglomération de La Tuque est convaincu qu'il a l'appui de la population dans cette démarche.

La Tuque ne doit pas être la seule à assumer les responsabilités qui lui incombent actuellement. Elle doit avoir le soutien du gouvernement du Québec par la reconnaissance de son caractère unique par son soutien financier. Ce n'est pas la première fois que la municipalité démontre au gouvernement que les décisions du pacte fiscal sont injustes envers elle par rapport aux autres municipalités du Québec.

ANNEXE A

CARTE DU TERRITOIRE

Note : les points verts sur cette carte représentent les chalets sur baux de villégiature privée.



BIBLIOGRAPHIE

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017). *Bulletin statistique régional – Édition 2017 – Mauricie*, publié en septembre 2017.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016). *Bulletin statistique régional – Édition 2016 – Mauricie*, publié en septembre 2016.
- VILLE DE LA TUQUE (2017). *Mémoire dans le cadre de l'adoption d'une résolution demandant au gouvernement du Québec une compensation financière récurrente pour les municipalités qui ont des centrales hydroélectriques appartenant à Hydro-Québec sur leur territoire*, déposé le 20 juin 2017 par le conseil municipal de La Tuque.
- ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS (2007). *Plan stratégique socioéconomique quinquennal du Haut-Saint-Maurice*.
- JOURNAL DE MONTRÉAL (2015). *Les 10 villes les plus pauvres du Québec*, article publié le 12 juillet 2015.
- LA PRESSE PLUS (2017). *Les régions, ces grandes oubliées, lettre d'opinion de M. Bernard Vachon, PH.D., professeur retraité du Département de géographie de l'UQAM, spécialiste en développement local et régional*.
- LA PRESSE (2011). *10 ans après la paix des Braves : les Cris empochent 645 millions chaque année, texte du journaliste André Dubuc*, publié le 8 octobre 2011.

COMITÉ DE RÉDACTION

- PIERRE-DAVID TREMBLAY, maire de La Tuque
- MICHEL SYLVAIN, maire de La Bostonnais
- ÉRIC CHAGNON, conseiller municipal
- ROGER MANTHA, conseiller municipal
- CAROLINE BÉRUBÉ, conseillère municipale
- JEAN-SÉBASTIEN POIRIER, greffier
- PATRICE BERGERON, directeur développement économique et forestier
- SILVY LEPAGE, directrice adjointe de l'aménagement, développement du territoire et urbanisme
- HÉLÈNE LANGLAIS, directrice des communications
- LARRY BERNIER, maire de Lac-Édouard
- LUC MARTEL, conseiller municipal et maire suppléant
- MANON CÔTÉ, conseillère municipale
- JEAN DUCHESNEAU, conseiller municipal
- MARCO LETHIECQ, directeur général
- CHRISTINE GERVAIS, directrice des finances
- JUSTIN PROULX, directeur de l'aménagement, développement du territoire et urbanisme
- SERGE BUISSON, directeur de la sécurité incendie

Ce document a été rédigé par :



HÉLÈNE LANGLAIS, directrice des communications
Ville de La Tuque
12 décembre 2017